

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

PREMIERE PARTIE : D R O I T - 8 POINTS

Au cours de sa formation de BEP, G. Leblanc a effectué ses stages dans le magasin « *Le coffre à jouets* » géré par M. Michel. Celui-ci l'a embauché durant la période d'été 2003.

A partir de vos connaissances et de l'annexe 1, complétez le tableau suivant :

QUESTIONS	REPONSES	
Type de contrat	Contrat de travail à durée déterminée	1 point
Nom et qualité des parties en présence	M. Michel : employeur Leblanc Gilbert : salarié	1 point
Nature de l'emploi	Vendeur	0,5 point
Date d'embauche	1^{er} juillet	0,5 point
Durée du contrat	2 mois	0,5 point
M Michel a-t-il le droit de recourir à ce type de contrat dans le cas présent ? Pourquoi ?	Oui, car il s'agit d'un accroissement temporaire d'activité	1 point
Citez 2 obligations de l'employeur	Fournir le travail prévu au contrat Verser la rémunération prévue Respecter la législation en vigueur	0,5 point par réponse
Citez 2 obligations du salarié	Exécuter le travail prévu au contrat Respecter le règlement intérieur Obéir aux ordres reçus	0,5 point par réponse
Le 6 juillet, si M. Leblanc n'est pas satisfait par les conditions de travail, peut-il quitter l'entreprise et dans quelles conditions ?	M. Leblanc peut quitter l'entreprise sans préavis car la période d'essai n'est pas terminée	1 point
Le 2 août, lassé par les retards successifs de M. Leblanc, M. Michel met fin au contrat. M. Leblanc pense que cette rupture n'est pas justifiée. A quel tribunal peut-il s'adresser pour résoudre ce problème ?	M. Leblanc peut s'adresser au Conseil des Prud'hommes	0,5 point

GROUPEMENT "EST"	Session 2004	CORRIGE	Tirages
EXAMENS : B.E.P. LOGISTIQUE ET COMMERCIALISATION B.E.P. VENTE ACTION MARCHANDE		Code(s) examen(s) 51.31104 – 51.31205	
		Coef : 2	
Epreuve : EP3 - Epreuve économique et juridique		Durée 1 heure	Page 1/3

DEUXIEME PARTIE : ECONOMIE - 7 POINTS

Ce premier emploi d'été a séduit G. Leblanc, mais il ne se sent pas encore tout à fait prêt à entrer dans la vie active.

Après analyse des tableaux de l'annexe 2 et en faisant appel à vos connaissances, répondez aux questions suivantes :

1. Complétez le tableau ci-dessous à l'aide d'une croix :

2,5 points

	Fait partie de la population active	Ne fait pas partie de la population active
Mathieu, élève de BEP		x
Mme Leroux, mère au foyer		x
M. Michel, gérant de magasin	x	
Mme Rivel, secrétaire au chômage	x	
M. Leprof, enseignant en retraite		x

2. Quelles sont les personnes qui constituent la population active ?

1 point

Les personnes qui travaillent et les chômeurs constituent la population active (ainsi que les militaires du contingent)

3. Donnez la définition du chômeur :

1 point

C'est une personne qui peut et qui veut travailler et qui ne trouve pas d'emploi

4. Quel est le pourcentage des jeunes de moins de 25 ans qui étaient au chômage en juillet 2003 ?

20,6 %

0,5 point

5. Quel est le taux de chômage des personnes titulaires d'un BEPC, CAP ou BEP en mars 2002 ?

8,3 %

0,5 point

6. Quel est le taux de chômage des personnes titulaires d'un diplôme Bac + 2 en mars 2002 ?

5,6 %

0,5 point

7. Quelles conclusions pouvez-vous tirer des données du 2^{ème} tableau (annexe 2) ?

Plus on est qualifié, moins on a de risque d'être au chômage

1 point

TROISIEME PARTIE : INSTITUTIONS PUBLIQUES – 5 POINTS

En dehors de son activité professionnelle, M. Michel envisage d'être candidat aux élections régionales.

Après analyse de l'annexe 3 et en faisant appel à vos connaissances, répondez aux questions suivantes :

1. Combien existe-t-il de Régions en France métropolitaine ? **1 point**

Il existe 22 Régions en France métropolitaine

2. Comment sont élus les Conseillers Régionaux (mode de suffrage) ? **1 point**

Ils sont élus au suffrage universel direct

3. Quelle est la durée de leur mandat ? **0,5 point**

6 ans

4. Quelles sont les conditions nécessaires pour être électeur ? **1,5 point**

Pour être électeur il faut :

- ♦ être de nationalité française
- ♦ être âgé de 18 ans au moins
- ♦ être inscrit sur une liste électorale
- ♦ jouir de ses droits civiques et politiques

3 conditions exigées

5. Citez les principales compétences de la Région **1 point**

Les principales compétences de la Région concernent les lycées, l'apprentissage, la formation professionnelle, l'aménagement du territoire, les transports ferroviaires, les transports publics routiers interdépartementaux